

DECRET N° 2018/8398/PM DU 09 OCT 2018
portant nomination du Directeur de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/0066 du 03 avril 1992 portant création et organisation de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2010/365 du 29 novembre 2010 portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Justice,

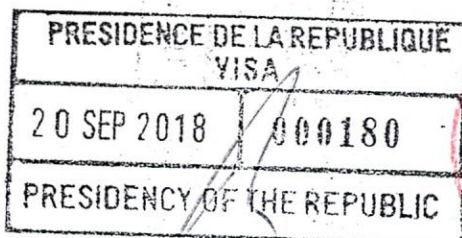
DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **NGANGJOH MAMA LAMYA** (Mle 368 126-E), Administrateur Général des Prisons, précédemment Inspecteur n° 1 à l'Inspection Générale de l'Administration Pénitentiaire, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, en remplacement de Madame FONKEM, née MANYI FOFUNG Immaculate, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 09 OCT 2018



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUETES

COPIE CERTIFIEE CONFORME